

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS192

présenté par  
Mme Mansouri

-----

### ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait que de fixer une nouvelle date, alors que le patient a confirmé sa volonté de reporter, instituer une pression forte autour de lui, l'enfermant dans un processus dans lequel il sera difficile de remettre en cause, ce qui peut être particulièrement dévastateur pour les personnes fragiles et vulnérables, exposant le patient aux pressions. Le fait de de fixer une nouvelle date immédiatement revient à inciter et à mettre le patient sous pression, dans sa prise de réflexion.